EXPÉRIMENTATION ANIMALE :

POUR LE DROIT A L'OBJECTION DE CONSCIENCE !

La Commission européenne vient de rendre public son dernier rapport sur les statistiques concernant le nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales dans les Etats membres de l'Union Européenne. Une fois encore, la France détient le triste record avec… 2 325 398 animaux sacrifiés sur la seule année 2004 (qui sert de référence) pour un total de 12 117 583 animaux expérimentés dans les 25 Etats-membres (avant l'entrée de la Roumanie et la Bulgarie).

Ces chiffres sont, une nouvelle fois, en augmentation par rapport aux dernières statistiques rendues publiques alors que nos ministres successifs tentent de faire croire que l'expérimentation animale est, à terme, vouée à disparaître au profit de méthodes substitutives, plus fiables et éthiquement recevables.

La Fondation Brigitte Bardot travaille actuellement à un projet d'objection de conscience à l'expérimentation animale qui, à l'instar de la réglementation italienne (où, et à l'inverse de la France, les statistiques sont en baisse pour atteindre 896 966 animaux expérimentés), autoriserait les citoyens à ne plus être complices de cette « science » sans conscience.

Nous, soussignés, demandons au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de défendre ce droit d'objection de conscience à l'expérimentation animale soutenu par la Fondation Brigitte Bardot.

A retourner à la Fondation Brigitte Bardot - 28 rue Vineuse - 75116 Paris

NOM Prénom	Adresse	Signature

Fondation Brigitte Bardot
Reconnue d'utilité publique
28, rue Vineuse - 75116 Paris

Tél. : 01 45 05 14 60
Fax **: 01 45 05 14 80**
www.fondationbrigittebardot.fr